



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 310,
269 Main Street,
Winnipeg
Manitoba
R3C 1B3
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 310,
269 Main Street,
Winnipeg
Manitoba
R3C 1B3

Title - Sujet Les clôtures - manitoba	
Solicitation No. - N° de l'invitation W4M00-19C924/A	Date 2019-08-16
Client Reference No. - N° de référence du client DND-W4M00-19C924	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWZ-117-10873
File No. - N° de dossier PWZ-9-42028 (117)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-04	
Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gerstmar, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz117
Telephone No. - N° de téléphone (306)241-1018 ()	FAX No. - N° de FAX (204)983-0338
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence RP OPS DET WPG Contracts 17 Wing Winnipeg PO Box 17000, Stn Forces Winnipeg MB R3J 3Y5	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Santé et sécurité
4. Compte rendu
5. Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)
6. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes (DOC)
4. Lois applicables
5. Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
6. Visite facultative des lieux

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Classement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PART 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité financière
3. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre - Annexe E
2. Exigences de sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Procédures pour les commandes subséquentes
8. Instrument de commande subséquente
9. Limites des commandes subséquentes
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables
13. Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)
14. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Conditions générales :

(i) CG1 Dispositions générales	R2810D;
(ii) CG2 Administration du contrat	R2820D;
(iii) CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D;
(iv) CG4 Mesures de protection	R2840D;
(v) CG5 Modalités de paiement	R2550D;
(vi) CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D;
(vii) CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D;
(viii) CG8 Règlement des différends	R2884D;
(ix) CG10 Garantie contractuelle	R2900D;

Conditions supplémentaires, le cas échéant :

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D;

ANNEXES

Annexe A	Énoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Exigences en matière de santé et de sécurité – (Manitoba)
Annexe D	Formulaire de rapport d'usage périodique
Annexe E	Offre
	Appendix 1 Disposition relatives à l'intégrité
	Appendix 2 Attestation volontaire à l'appui du recours aux apprentis
Annexe F	Attestation d'assurance (les conditions d'assurance ont été modifiés. Reportez-vous à la partie 6 l'article 3)
Annexe G	Rapport Volontaire d'apprentis employés pendant les contrats
Annexe H	Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à Partie 2, l'entité 5.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ : Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2017-04-27. Voir 01, Disposition relatives à l'intégrité – offre, de 2006 des Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes pour plus d'information.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux Offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les Offrants doivent répondre; et

Partie 7 : 7A, Offre à commandes; et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les exigences en matière de santé et de sécurité, les rapports d'usage, l'offre, la LVERS et toute autre annexe applicable au besoin.

2. Sommaire

Offre à commandes individuelle et régionale visant la fourniture de tous les matériaux, le matériel, la main-d'oeuvre, le transport et la supervision nécessaires à l'installation et/ou à la réparation de clôtures au fur et à mesure des besoins pour le compte du ministère de la Défense nationale à la 17e Escadre Winnipeg, Manitoba.

La durée de la convention d'offres à commandes (COC) est de deux (2) ans à partir de son attribution avec possibilité de prolongation pour trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances, et la Partie 7A - Offre à commandes. Les offrants devraient consulter le document «Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html# a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

3. Exigences en matière de santé et de sécurité

Exigences en matière de santé et de sécurité : Ce besoin comporte des exigences en matière de santé et de sécurité. Voir l'annexe C .

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

5. Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.14 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

6. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

PARTIE 2 - OFFRE À COMMANDES - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande d'offre à commandes (DOC) par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Ce guide est disponible sur le site Web de TPSGC <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC, et acceptent les modalités et conditions de l'offre à commandes et du contrat subséquent.

Les Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels 2006 (2019-03-04) sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

SUPPRIMER soixante (60) jours et
INSÉRÉR cent vingt (120) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.1 Révision d'une offre :

Une offre présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des offres au plus tard à la date et à l'heure limites de clôture des offres. Le document télécopié doit porter l'en-tête de lettre ou la signature de l'offrant.

Une révision du barème de prix unitaires doit clairement indiquer les modifications apportées aux prix unitaires et les articles particuliers faisant l'objet de la modification.
Une lettre ou une télécopie visant à confirmer une révision antérieure doit clairement porter la mention confirmation.

Si des dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, seules les révisions irrecevables devront être rejetées. L'évaluation portera sur l'offre initiale déposée de même que sur toutes les autres révisions recevables.

Numéro de télécopieur pour recevoir les révisions : **204-983-0338**

2.2 Prix et/ou taux fermes :

L'offrant doit proposer des prix, des taux fermes ou les deux qui s'appliqueront pour toute la période de l'offre à commandes.

2.3 Formulaire : Les offres non soumises au moyen du formulaire prescrit ne seront pas prises en considération.

2.4 Modification : Toute modification aux sections pré-dactylographiées ou pré-imprimées du formulaire d'offre ou toute condition ou restriction ajoutée à l'offre constituera une cause directe de rejet de l'offre. Les modifications, corrections, changements ou ratures apportés à des énoncés ou à des chiffres inscrits sur le formulaire d'offre par l'offrant doivent être paraphés par la ou les personnes qui signent l'offre. Les initiales doivent être des paraphes originaux. Les modifications, corrections, changements ou ratures non paraphés seront considérés comme nuls et sans effet.

2.5 Offres incomplètes : Les offres incomplètes pourraient être rejetées.

2.6 Taxes :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

L'offrant est tenu d'acquitter les taxes applicables.

Les offres ne doivent pas tenir compte du montant de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH), selon celle qui s'applique. Toutes les sommes prélevées au titre de la TPS/TVH doivent être facturées distinctement dans les factures soumises par l'entrepreneur et lui seront versées en sus de la somme approuvée par le Canada pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat. L'entrepreneur devra verser la somme correspondante à l'Agence du revenu du Canada conformément aux lois en vigueur.

Le gouvernement fédéral est exonéré de la taxe de vente du Québec (TVQ). Les offrants ne doivent pas inclure, dans leurs prix, toutes les sommes correspondant à la TVQ sur les biens et services fournis dans l'exécution des travaux, à l'exception des sommes pour lesquelles on ne peut pas se prévaloir d'un remboursement de taxe d'intrant. L'offrant retenu doit s'adresser directement à la province du Québec afin de recouvrer toute TVQ acquittée par lui dans l'exécution des travaux dans le cadre du contrat.

2.7 Évaluation du rendement

Les offrants doivent noter que le Canada évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et de la sécurité. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des offres dans le cadre de travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

Une version électronique du formulaire PWGSC-TPSGC 2913, SELECT - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur, utilisé pour évaluer le rendement est présenté sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province ou le territoire de travail et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

5. INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.

3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (APPENDICE 2) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 2

** **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrésés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.*

6. Visite des lieux - Facultative

Il est recommandé que l'offrant ou son représentant visite les lieux d'exécution des travaux. **On a pris des dispositions pour offrir une visite des lieux mercredi le 28 août, à 10H30 Bâtiment 100, 17 Wing Winnipeg, 17 Wihuri. Les offrants doivent communiquer avec le responsable de l'offre à commandes 2 jour(s) (26 août 2019 à 9h00) avant la visite prévue afin de confirmer leur présence et de fournir le nom des personnes qui y participeront.** On pourrait demander aux offrants de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux offrants qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant, mais ces derniers pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou modification de la demande d'offre à commandes à la suite de la visite des lieux sera incluse dans la demande d'offre à commandes, sous la forme d'une modification.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

PARTIE 3 — INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Généralités

- 1.1 Inscrire le taux horaire ou le prix unitaire qui correspond à chaque catégorie de main-d'œuvre, d'outils ou d'articles du matériel énoncé dans le barème de prix unitaires figurant dans le formulaire d'offre. Inscrire la marge bénéficiaire en pourcentage pour le matériel non précisé, s'il y a lieu; tout supplément lié aux articles, notamment la marge bénéficiaire de l'entrepreneur pour le matériel non précisé, s'il y a lieu, et le montant total estimatif, TPS en sus.
- 1.2 Soumettre l'offre, dûment rempli, au bureau désigné à la page 1 de la DOC conformément aux instructions uniformisées.
- 1.3 Signer et inscrire la date l'offre en conformité avec la DOC.

2. Instructions concernant la préparation d'une offre

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Annexe E - Offre financière (1 copie papier)

Section II : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

.1 Paiement électronique de factures - offre (voir CS03 la partie 7B)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W4M00-19C924

N° du dossier - File No.

PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 — PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures D'Évaluation

- (a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

a) EXIGENCES OBLIGATOIRES - Obligatoire dans le cadre de l'offre

- i) Conformément aux instructions générales, soumission de la demande d'offre à commandes (DOC), les offres doivent être soumises au bureau désigné pour la réception des offres, et doivent être reçues au plus tard à la date et heure de clôture des soumissions pour montré à la page 1 de la DOC. Un taux doit être saisi pour chaque élément énuméré dans le bordereau des prix unitaires de l'offre.

b) EXIGENCES OBLIGATOIRES - avant l'attribution de l'offre à commandes

- i) Exigences en matière de santé et de sécurité
- ii) Attestations pour le Code de conduite (*voir la Partie 5 - Attestations*)
- iii) Preuve d'assurance - *sur demande*
- iv) Ancien fonctionnaire - Besoins concurrentiels
- v) Exigences relatives à la sécurité

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Barème de prix - Un taux doit être précisé pour chaque élément.

1.2.2 Les offres retenues conformément à la Partie 4 seront évaluées en fonction du montant estimatif cité, TPS/TVH en sus. On prévoit attribuer une offre à commandes à l'offrant qui a déposé une offre conforme au plus bas prix.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

3. Classement

- 3.1 L'offre à commandes sera attribuée à une seule entreprise.
- 3.2 L'entreprise soumettant la soumission conforme au prix le plus bas se verra attribuer une offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2006 (2019-03-04), en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations tel qu'indiqué ci-dessous:

2.1 Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1.1 Exigences en matière de santé et de sécurité - conformément à l'Annexe C.

2.1.2 Exigences en matière d'assurance, (Annexe F - Attestation d'assurance)

2.1.3 Attestation pour ancien fonctionnaire M3025T (2016-01-28)

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W4M00-19C924

N° du dossier - File No.

PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

-
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
 - g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

2.1.4 Exigences relatives à la sécurité, conformément à l'article 1 des Partie 6.

PART 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à R2900D CG10 si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Attestation d'assurance attaché à Annexe F.

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

PARTIE 7 - CLAUSES ET CONDITIONS

PARTIE 7(A) – OFFRE À COMMANDES

1. Offre – jointe à l'ANNEXE E

- .1 Dispositions générales
- .2 Modalités financières
- .3 Prix

2. Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W4M00-19C924

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions:
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe H;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les exigences de sécurité, les promoteurs doivent consulter le site Web de la Sécurité industrielle à l'adresse : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>.

3. Clauses et conditions uniformisées

- 1) .1 Conditions générales - offres à commandes, 2005 (2017-06-21)
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date à l'alinéa 1) de la CS01 sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de <http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la **date d'attribution de l'offre à commandes au 31 mai 2021**.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

4.3 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour **trois (3) périodes supplémentaires, à partir du 01 juin 2021 jusqu'au 31 mai 2022, 01 juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023 et du 01 juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024**, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **quinze (15) jours** avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : *Voir la page de couverture de l'offre à commandes pour connaître les détails*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: Attribution des marchés immobiliers

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. Au moment de passer une commande subséquente, en tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme (représentant ministériel) pour lequel les travaux seront exécutés conformément à une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'offre à commandes est : **Le ministère de la Défense nationale - 17e Escadre Winnipeg.**

7. Procédures pour les commandes subséquentes

1. Meilleure offre à commandes : l'offre qui fournit la meilleure valeur le prix le plus bas) sera retenue.

Le chargé de projet établira la portée des travaux devant être exécutés par la firme de succès et de négocier le niveau d'effort requis pour effectuer le travail sur la base des taux horaires indiqués dans l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

2. Estimation de coût

Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné fournira un énoncé des travaux requis à l'offrant, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'offrant ne devra entreprendre aucun des travaux particuliers tant qu'une commande n'aura pas été émise par l'utilisateur désigné. Les coûts estimatifs indiqués dans la commande subséquente ne pourront être dépassés sans l'autorisation écrite préalable de l'utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

9. Limites des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

10. Ordre de priorité de documents

En cas d'incompatibilité entre les documents mentionnés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur cette même liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, y compris les annexes et les modifications;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) toute modification apportée au contrat conformément aux clauses et aux conditions de l'offre à commandes;
- e) les conditions générales datées et énumérées dans la Partie 7B, Clauses du contrat subséquent;
- f) les conditions supplémentaires;
- g) Annexes :
 - Annexe A, Énoncé des travaux/spécifications et toute modification apportée au document d'appel d'offres et intégrée à l'offre à commandes avant la date d'échéance de celle-ci;
 - Annexe B, Base de paiement
 - Annexe C, Exigences en matière de santé et sécurité - Manitoba; (*insérer la province applicable où aura lieu le travail*)
 - Annexe D, Formulaire de rapport d'usage périodique
 - Annexe F, Attestation d'assurance
 - Annexe G, Rapport Volontaire d'apprentis employés pendant les contrats
 - Annexe H; Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS);
- h) l'offre de l'offrant, annexe E, datée du _____ (insérer la date de l'offre).

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition à l'autorisation de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de travail et les relations entre les parties seront déterminés par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

13. Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

14. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires A3025C (2013-03-21)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

PARTIE 7 (B) – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes :
 - (a) Énoncé des travaux - L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes;
 - (b) Conditions générales :

(i)	CG1 Dispositions générales	R2810D	(2017-11-28);
(ii)	CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
(iii)	CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2017-11-28);
(iv)	CC4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
(v)	CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
(vi)	CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
(vii)	CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
(viii)	CG8 Règlement des différends	R2884D	(2016-01-28);
(ix)	CG10 Assurance	R2900D	(2008-05-12);
 - (c) Conditions supplémentaires;
 - (d) Coûts admissibles pour les modifications de contrat selon CG 6.4.1 R2950D (2015-02-25);
 - (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission;
 - (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales.
- 2) Les documents précisés à l'alinéa 1) par un numéro, une date et un titre sont incorporés par renvoi et sont reproduits dans le guide Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Le guide est offert sur le site Web de TPSGC :
<http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.
- 4) Un marché est conclu entre Canada et l'offrant lorsqu'une commande subséquente dûment signée est passée par le représentant ministériel et qu'elle est acceptée par l'offrant*. L'offrant sera alors appelé « l'entrepreneur » et le contrat comprendra l'offre, les spécifications contenues dans le barème de prix unitaires ci-dessous, les Conditions générales et la commande subséquente.
- 5) Interprétation
 - « *Accepté par l'offrant* » signifie que l'offrant a accepté d'entreprendre les travaux et a commencé à les exécuter;
 - « *Ministre* » comprend toute personne agissant pour le ministre, son successeur, leurs adjoints légitimes et leurs représentants nommés aux fins de l'offre à commandes;
 - « *Représentant ministériel* » comprend le chargé de projet qui représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux seront effectués à la suite d'une commande subséquente à une offre à commandes et qui est responsable de toute question liée au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent;
 - « *Surintendant* » ou « *superviseur* » comprend l'employé ou le représentant de l'entrepreneur désigné par celui-ci pour agir à titre de surintendant;
 - « *Tableau des prix unitaires* » signifie le tableau des prix par unité figurant dans l'offre;
 - « *Travaux* » signifie, sous réserve de toute disposition contraire dans le contrat, tout ce que l'entrepreneur doit faire, fournir ou livrer pour exécuter le contrat, conformément aux travaux décrits dans chacune des commandes subséquentes ainsi que dans le devis descriptif ou dans l'énoncé des travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

1. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

CS01 INSÉRER les conditions supplémentaires suivantes dans les conditions générales subséquentes :

1.1 T1204 - demande directe du ministère client

- 1.1.1 Conformément à l'alinéa 221 (1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L. R., 1985, ch.1 (5^e suppl.), les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide des feuillets T1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).
- 1.1.2 Afin de permettre aux ministères et organismes de se conformer à cette exigence, l'entrepreneur est tenu de fournir au Canada, sur demande, son numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale, selon le cas. (Ces demandes peuvent être formulées dans une lettre d'appel général envoyée aux entrepreneurs par écrit ou par téléphone).

1.2 Rapports périodiques

- 1.2.1 L'offrant doit soumettre à l'autorité contractante des rapports semestriels sur l'utilisation de l'offre à commandes faisant état du nombre et de la valeur globale des commandes, pour chaque destinataire. Les rapports doivent être présentés selon le modèle du « Formulaire de rapport d'usage périodique » ci-joint à l'annexe D et être transmis à l'autorité contractante au plus tard quinze (15) jours après la fin de la période visée.
- 1.2.2 L'offrant comprend que le non-respect de cette exigence peut donner lieu à la mise de côté de l'offre à commandes.

CS02 Durée du contrat

2.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

CS03 Paiement

3.1 MODIFICATIONS À LA CLAUSE CG 5 MODALITÉS DE PAIEMENTS R2550D

SUPPRIMER LES CLAUSES CG 5.4, CG 5.5 et CG 5.6 et **INSÉRER** ce qui suit :

CG 5.4 Paiement

.1 Base de paiement

1. Lorsque la durée des travaux indiquée dans la commande subséquente est supérieure à 30 jours, l'entrepreneur peut présenter des réclamations périodiques mensuelles et aura droit de recevoir des paiements progressifs à intervalles mensuels ou autre intervalle convenu. Sous réserve d'une vérification par le représentant ministériel, le paiement des factures de l'entrepreneur pour des travaux exécutés de façon satisfaisante sera effectué au plus tard 30 jours après la réception des factures. La date d'échéance sera le 30^e jour suivant la réception d'une facture dûment présentée.
2. L'offrant présentera au représentant ministériel une facture distincte pour chaque commande subséquente conformément aux instructions relatives à la facturation établie dans la présente. La facture dûment présentée est une facture remise au représentant ministériel selon le format convenu et elle contient suffisamment de précisions, de renseignements et de documents d'appui pour en permettre la vérification.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

La facture de l'entrepreneur doit montrer séparément ce qui suit :

- (a) le montant du paiement progressif réclamé pour les services fournis de façon satisfaisante, TPS/TVH en sus;
 - (b) le montant de toute taxe (TPS/TVH), calculé selon la législation fiscale fédérale applicable;
 - (c) le montant total représentant la somme des montants décrits ci-dessus (a et b).
3. Le montant de la taxe que l'entrepreneur aura indiqué sur la facture sera payé par le Canada en plus du montant du paiement progressif réclamé pour les travaux exécutés de façon satisfaisante.
4. Si, dans les 15 jours suivant la réception de la facture, le représentant ministériel demande des renseignements supplémentaires aux fins de vérification, la période de paiement de 30 jours commencera après la réception des renseignements demandés. Le paiement sera effectué au plus tard le 30^e jour suivant la réception de la facture corrigée ou des renseignements exigés.
- .1 Tout paiement progressif mensuel versé à l'entrepreneur peut faire l'objet d'une retenue de 10 % qui sera payée à l'entrepreneur lors du paiement final, à moins que le paiement retenu ne soit requis par le Canada pour remédier aux défauts des travaux de l'entrepreneur;
 - .2 Lorsque la durée des travaux indiqués dans la commande subséquente est égale ou inférieure à trente (30) jours, l'entrepreneur peut recevoir un paiement unique à titre de paiement total des travaux exécutés.
5. À la suite de l'exécution des travaux indiqués dans la réclamation périodique, on pourrait demander à l'entrepreneur de fournir une déclaration statutaire remplie et signée indiquant que jusqu'à la date de la réclamation périodique, l'entrepreneur s'est acquitté de toutes les obligations légales quant aux conditions de travail et que relativement aux travaux, toutes les obligations légales de l'entrepreneur envers ses sous-traitants et fournisseurs, appelés collectivement « sous-traitants et fournisseurs » dans la déclaration, ont été remplies avant d'effectuer un autre paiement.
6. À la suite d'un avis écrit par un sous-traitant, avec lequel l'entrepreneur a un contrat direct, selon lequel un supposé paiement ne lui a pas été versé, le représentant ministériel fournit au sous-traitant une copie du dernier paiement progressif approuvé, qui a été versé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.
7. À la suite de l'exécution de tous les travaux de façon satisfaisante, le montant exigible en vertu de l'entente, après déduction des paiements déjà effectués, est versé à l'entrepreneur dans les 30 jours suivant la réception d'une facture dûment présentée et, sur demande, accompagnée d'une Déclaration statutaire, conformément au paragraphe 5 ci-dessus.

3.2 Base de paiement - voir l'annexe B

3.3 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

3.4 Instructions supplémentaires relatives à la facturation

.1 Factures

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

- .1 Toutes les factures présentées pour paiement doivent indiquer :
 - .1 le numéro de commande de travail de génie construction;
 - .2 le numéro de dossier de génie construction;
 - .3 le numéro de la demande, DSS 942 (demande relative à un contrat);
 - .4 le numéro d'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC);
 - .5 la même adresse que celle figurant sur le contrat de TPSGC.
- .2 Les factures doivent comprendre la ventilation suivante :
 - .1 Taux horaire par offre et heures de travail de chaque personne de métier;
 - .2 Une liste détaillée du matériel utilisé, par coût, doit figurer sur toutes les factures présentées pour paiement;
 - .3 Le total multiplié;
 - .4 La taxe sur les produits et services (TPS/TVH) doit être indiquée séparément;
 - .5 Lorsqu'il y a sous-traitance, une copie de la facture du sous-traitant doit accompagner la facture liée à la demande;
 - .6 Lorsqu'il y a un rabais ou une majoration, l'indiquer séparément.
- .3 Les factures présentées pour paiement en regard du présent contrat et qui ne sont pas correctement rédigées seront renvoyées à l'entrepreneur pour annotation appropriée avant de produire l'attestation des paiements.

3.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente *(voir la partie 3.1)*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard.

L'article 7.1 **DE L'ANNEXE E** doit être rempli pour indiquer que l'instrument de paiement électronique, le cas échéant, est acceptable.

L'article CG5.11 retard de paiement, des intérêts sur les comptes en souffrance, CG5 - modalités de paiement R2550D ne s'applique pas aux paiements faits en utilisant des instruments électroniques.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEXES

Annexe A	Énoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Exigences en matière de santé et de sécurité
Annexe D	Formulaire de rapport d'usage périodique
Annexe E	Offre
	Appendice 1 - Disposition relatives à l'intégrité
	Appendice 2 - Attestation volontaire à l'appui du recours aux apprentis
Annexe F	Attestation d'assurance
Annexe G	Rapport Volontaire d'apprentis employés pendant les contrats
Annexe H	Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

ANNEXE A

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
DEVIS
CONVENTION D'OFFRE À COMMANDES (COC)
CLÔTURES
17^e ESCADRE, WINNIPEG (MANITOBA)

1 LIEUX DES TRAVAUX

- .1 17^e Escadre Winnipeg (Manitoba)
- .2 Champs de tir St Charles, av. Saskatchewan, Winnipeg
- .3 Site de télécommunications d'Headingley, Winnipeg (Manitoba).

2 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- .1 L'Entrepreneur doit fournir le nom de tous ses employés qui devront accéder à la 17^e Escadre et à ses unités subordonnées lors de l'adjudication du contrat et sur une base régulière lorsqu'il y a un changement dans ses effectifs ou à la demande de l'Ingénieur.
- .2 Cette exigence est imposée pour assurer un accès rapide à la 17^e Escadre et à ses unités. Si le nom d'un employé de l'Entrepreneur n'est pas fourni à l'avance, cet employé s'exposera à un retard dans l'obtention de l'accès au chantier. L'Entrepreneur sera responsable du temps perdu dans l'exécution des travaux s'il a omis de transmettre le nom d'employés à l'Ingénieur et si ces derniers se trouvent contraints d'attendre leur autorisation d'accès.

3 TRAVAUX INCLUS

- .1 L'Entrepreneur doit fournir tous les matériaux, le matériel, la main-d'œuvre, les outils, le transport et la supervision nécessaires à la prestation des services décrits ci-dessous au fur et à mesure des besoins.
 - .1 Installation et/ou construction, entretien et réparation de divers types de clôtures.
 - .2 Installation, entretien et réparation de barrières électroniques (les travaux d'installation et d'entretien de matériel électrique doivent être effectués par un compagnon électricien qualifié).
 - .3 Seul le temps productif sur site peut être facturé, et non le temps de trajet aller-retour.

4 MATÉRIAUX/MATÉRIEL

- .1 Les pièces et les matériaux utilisés doivent être ceux stipulés par le fabricant du matériel.
- .2 Si, lors d'une situation d'urgence, l'Entrepreneur installe des pièces autres que celles prescrites, il doit les remplacer par les pièces prescrites avant d'effectuer sa demande de paiement. Seules les pièces prescrites peuvent être facturées.
- .3 Les pièces et le matériel qui ne sont pas couverts par une garantie, qu'ils soient utilisables ou non, doivent être retournés à l'Ingénieur à l'achèvement des travaux.

5 APPELS DE SERVICE

- .1 L'Entrepreneur doit accepter tous les appels de service provenant de l'Ingénieur ou de son représentant autorisé et devra effectuer l'inspection et/ou la réparation exigée. Toutes les demandes d'intervention et d'inspection doivent faire l'objet d'une autorisation écrite à l'aide du formulaire MAS 942 (Commande subséquente à une offre à commandes).
- .2 Les appels d'urgence doivent recevoir une réponse dans les deux (2) heures suivant l'heure de la demande.
- .3 Tous les autres appels doivent être traités dans les quarante-huit (48) heures suivant l'appel.
- .4 L'Entrepreneur doit fournir un numéro de téléphone d'urgence où il peut être joint 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Les répondeurs et boîtes vocales sont inacceptables.

6 STRUCTURES TEMPORAIRES

- .1 Il incombe à l'Entrepreneur de fournir et d'entretenir tout le matériel provisoire, dont les échafaudages, échelles, etc., nécessaires à l'exécution adéquate des travaux.

7 ESTIMATION DES TRAVAUX

- .1 Les inspecteurs de contrats de l'Ingénieur demanderont normalement un coût estimatif pour toutes les commandes subséquentes et considéreront comme acceptables les estimations données verbalement.
- .2 Si une « proposition de prix » est exigée, une proposition écrite doit être télécopiée à l'inspecteur de contrats de l'Ingénieur qui en a fait la demande, sans frais pour le MDN.

8 QUALITÉ D'EXÉCUTION

- .1 La qualité d'exécution doit être uniforme, atteindre des normes élevées et être parfaitement conforme aux meilleures pratiques, selon l'interprétation de l'Ingénieur. Tout travail exécuté de façon médiocre ou dont la qualité est inférieure à ces exigences doit être remplacé, si l'Ingénieur l'ordonne, par un travail de première qualité sans frais pour le ministère de la Défense nationale.

9 RÉUNION CONSÉCUTIVE À L'ADJUDICATION DU CONTRAT

- .1 Après l'adjudication de la COC, l'Entrepreneur doit rencontrer l'Ingénieur ou son représentant désigné afin de recevoir les instructions de travail.

10 RETRAIT DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT

- .1 L'Entrepreneur ne doit en aucun cas retirer des matériaux et du matériel récupérables des lieux de travail sans avoir d'abord obtenu la permission de l'Ingénieur.

11 NETTOYAGE

- .1 À la fin d'une journée de travail, enlever tous les matériaux excédentaires, tous les outils, les installations de chantier, tout le matériel et tous les déchets et laisser le chantier propre et rangé à la satisfaction complète de l'Ingénieur.

12 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- .1 Généralités. L'Entrepreneur sera chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les personnes (travailleurs, visiteurs, grand public) et les biens contre tout dommage pour la durée du contrat.
- .2 Mesures de sécurité en construction. L'Entrepreneur respectera et appliquera toutes les mesures de sécurité prescrites par l'édition la plus récente du Code national du bâtiment du Canada, par le gouvernement provincial, par la Commission de l'indemnisation des accidentés du travail et par les autorités et arrêtés municipaux.
- .1 En cas de divergence entre les dispositions des sources énoncées ci-dessus, celles de l'autorité compétente doivent prévaloir.
- .3 Procédures de travail et matériel
- .1 Tout le matériel et toutes les procédures de travail doivent être conformes aux normes prescrites par la loi.
- .2 Un permis de travail à chaud est requis pour tout travail à chaud dans une aire quelconque de la base, par exemple pour le soudage, le découpage ou le brasage. Les permis de travail à chaud sont émis et contrôlés par le Bureau de prévention des incendies de la 17^e Escadre (833-2500, poste 5501).
- .3 Placer les grues, les palans ou les échafaudages et les utiliser de façon à ne pas endommager un aéronef, le matériel ou le personnel se trouvant à proximité même si les charges sous élingue ou des objets plus petits devaient tomber ou si le matériel devait s'effondrer.
- .4 Barrières. Entourer de barrières les lieux de travail dangereux, les tranchées et les excavations.
- .5 Chantiers laissés sans surveillance. Lorsque les chantiers sont laissés sans surveillance, surtout la nuit, le matériel électrique ou à moteur doit être laissé sans énergie potentielle; le matériel doit être rangé de manière sécuritaire et empilé, et les échelles portables qui mènent à des plates-formes de travail surélevées doivent être enlevées et mises en lieu sûr.
- .6 Procédures de verrouillage. Lorsque des personnes pourraient être en danger si l'installation, la machinerie ou le matériel était remis sous tension ou en mouvement pendant des travaux d'inspection, d'entretien ou de réparation, des procédures de cadenassage doivent être appliquées. Les systèmes de verrouillage doivent être mis en place par des ouvriers qualifiés du ministère de la Défense nationale (MDN), même si chaque ouvrier qualifié ou travailleur responsable d'une tâche, d'un appareil ou d'une installation doit installer son propre dispositif de verrouillage.
- .7 Personnel de sécurité et responsabilité
- .1 L'Entrepreneur doit fournir le personnel qualifié, mettre en place un programme de sécurité pour son personnel et s'assurer que les normes en santé et sécurité du MDN et de la province sont respectées.
- .2 Le MDN assurera une surveillance quotidienne pour s'assurer qu'on respecte les exigences de sécurité et qu'on assure la tenue et la mise à jour adéquates des dossiers de sécurité. Un premier manquement aux normes de sécurité entraînera une révision du contrat et la consignation par écrit de cette révision dans le dossier du contrat.
- .3 L'Entrepreneur doit signaler au superviseur du contrat et aux autorités compétentes tout accident ou incident dans lequel l'Entrepreneur, le MDN ou des fonctionnaires et/ou la propriété ont été impliqués en raison des travaux effectués par l'Entrepreneur.

.8 Matières dangereuses

- .1 La fiche signalétique de tout produit contrôlé apporté dans les installations de la 17^e Escadre Winnipeg (Manitoba), doit être fournie à l'officier du Génie construction de l'escadre.

- .9 Tout déversement de matières dangereuses sera immédiatement signalé à l'agent de l'environnement de l'escadre afin qu'il soit enregistré **lors de l'attribution de l'offre à commandes** et au superviseur des contrats. Tous les coûts associés au nettoyage seront à la charge de l'entrepreneur.

.10 Retards causés par des infractions aux règlements en matière de santé et de sécurité

- .1 L'Entrepreneur intégrera toutes les dispositions du contrat à toute entente avec des sous-traitants et tiendra tous les sous-traitants également responsables de l'exécution sécuritaire du travail.
.2 Si l'Entrepreneur est responsable d'un retard dans l'avancement des travaux à cause d'une infraction à des exigences de santé et sécurité prescrites par la loi, l'Entrepreneur, sans frais supplémentaires pour le MDN, travaillera en surtemps et obtiendra et utilisera le matériel ou les matériaux jugés nécessaires à l'exécution du travail par le responsable sur place, de façon à éviter de retarder l'achèvement du travail ou de l'une ou l'autre des opérations connexes.

- .11 Consignes de sécurité incendie. L'Entrepreneur doit se conformer aux Consignes d'incendie et aux précautions à l'intention des entrepreneurs civils, communiquées par le chef du Service d'incendie de la 17^e Escadre.

- .1 Le chef du Service d'incendie de l'escadre doit avoir un accès illimité aux lieux des travaux.
.2 L'Entrepreneur doit collaborer avec le chef du Service d'incendie pendant les inspections de routine des lieux des travaux.
.3 L'Entrepreneur doit corriger immédiatement toute situation posant un risque d'incendie observée par le chef du Service d'incendie.
.4 L'Entrepreneur ne doit fermer aucune route ni aucun accès sans en avoir avisé préalablement le chef du Service d'incendie et l'équipe des véhicules d'urgence du service Transports de l'escadre.

- .12 Surcharge. Aucune partie de l'ouvrage ne doit être chargée au point de compromettre sa sécurité.

- .13 Évaluation des risques du projet. L'Entrepreneur doit fournir un formulaire d'évaluation des risques (annexe B) rempli pour tout travail effectué. _

- .14 Solvants et adhésifs. Prendre les précautions adéquates contre les incendies. Utiliser ces produits seulement dans des aires bien ventilées. Ne pas jeter de déchets volatils, de diluants, etc., dans des égouts pluviaux ou sanitaires. Il est interdit de fumer dans les aires de travail.

13 HEURES DE TRAVAIL

- .1 L'Entrepreneur doit travailler pendant les heures normales de travail (entre 7 h 30 et 16 h) de la 17^e Escadre pendant toute la durée de la COC, ou à d'autres heures sur approbation de l'Ingénieur.

14 GARANTIE

- .1 Fournir au ministère de la Défense nationale une garantie écrite couvrant les matériaux et l'exécution pour une période d'un (1) an à partir de la date à laquelle la fin des travaux de réparation/de remplacement de clôtures et de barrières sont terminés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEX A-1

17^e ESCADRE

Évaluation des risques du projet de construction

(à remplir pour TOUS les travaux effectués par des entrepreneurs de l'extérieur)

Section A Remplie par l'Autorité contractante (Construction de Défense Canada ou Cellule des contrats du Génie construction)

Désignation/numéro de dossier du projet : _____

Emplacement du projet (numéro de bâtiment/hangar le cas échéant) : _____

Date de début des travaux : _____ Date de fin : _____

(jour/mois/année)

(jour/mois/année)

Appel d'offres par (cocher un seul) : CDC _____ ou Contrats de GC _____

Nom/n° de tél. de la personne-ressource de CDC/du GC : _____

Nom/n° de tél. de l'Entrepreneur : _____

BPR pour le bâtiment : _____

Brève description des travaux : _____

Section B Remplie par l'Entrepreneur

Identification et évaluation des risques et mesures préventives

Risques : (Exemple : poussière produite par découpage, perçage, ponçage, etc.)

Mesures préventives planifiées ou prises : (Exemple : construction d'une palissade)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

CODE CANADIEN DU TRAVAIL, PARTIE II

125. (1) Dans le cadre de l'obligation générale définie à l'article 124, l'employeur est tenu, en ce qui concerne tout lieu de travail placé sous son entière autorité ainsi que toute tâche accomplie par un employé dans un lieu de travail ne relevant pas de son autorité, dans la mesure où cette tâche, elle, en relève :

s) de veiller à ce que soient portés à l'attention de chaque employé les risques connus ou prévisibles que présente pour sa santé et sa sécurité l'endroit où il travaille.

w) de veiller à ce que toute personne admise dans le lieu de travail connaisse et utilise selon les modalités réglementaires le matériel, l'équipement, les dispositifs et les vêtements de sécurité réglementaires;

y) de veiller à ce que la santé et la sécurité des employés ne soient pas mises en danger par les activités de quelque personne admise dans le lieu de travail;

z.14) de prendre toutes les précautions nécessaires pour que soient portés à l'attention de toute personne — autre qu'un de ses employés — admise dans le lieu de travail les risques connus ou prévisibles auxquels sa santé et sa sécurité peuvent être exposées;...»

« J'ai lu et compris les obligations en matière de sécurité en vertu du CCT et de toutes les lois et de tous les règlements provinciaux/territoriaux pertinents et m'engage à m'y conformer. »

Autorité contractante de CDC/du GC

(Nom en lettres moulées et signature) _____ Date: _____

Entrepreneur

(Nom en lettres moulées et signature) _____ Date: _____

Les exemplaires remplis doivent être expédiés à l'Officier - Sécurité générale de l'escadre (OSG Ere).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEXE B

Voir l'annexe E – Section 4. Prix

ANNEXE C

SANTÉ ET SÉCURITÉ OBLIGATOIRES - Pour les travaux dans la province du Manitoba

1. INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP):

IP13 PROGRAMME DE CAT ET DE SÉCURITÉ

- 1.1 Avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu remettra à l'autorité contractante les documents suivants :
 - 1.1.1 un relevé de fixation des taux particuliers et des taux sectoriels - Manitoba, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction;
 - 1.1.2 une lettre d'attestation de la Commission des accidents du travail, qui indique les directeurs, les supérieurs, les propriétaires et les partenaires qui seront sur le site ou qui prévoient l'être, et qui seront indemnisés, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction; et;
 - 1.1.3 un certificat de reconnaissance ou un plan de sécurité enregistré, accepté par l'autorité compétente. Un programme de santé et de sécurité, exigé par la Loi sur la santé et la sécurité au travail de la province ou du territoire en question, serait accepté en remplacement du certificat de reconnaissance ou du plan de sécurité enregistré. Si aucun n'est requis par la loi, remplir et retourner plutôt le formulaire de déclaration ci annexé.
- 1.2 Le soumissionnaire retenu remettra tous les documents précités à l'autorité contractante au plus tard à la date précisée (habituellement trois à cinq jours après l'avis) par l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non conforme.

Exemption de l'application de programmes de sécurité génériques (*le Manitoba seulement*) - Les entrepreneurs ayant cinq (5) employés ou moins n'ont pas besoin de programme écrit. Cependant, la preuve de l'existence d'un système de gestion de la santé et de la sécurité demeure une exigence.

2. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS):

CS02 La Sécurité et la Santé lieu de travail

1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR PRINCIPAL

- 1.1 L'entrepreneur doit, aux fins de loi sur la sécurité et l'hygiène du travail du Manitoba, et des règlements qui l'accompagnent, et pour la durée du travail :
 - 1.1.1 agir en tant qu'employeur, lorsqu'il n'y a qu'un seul employeur sur le lieu du travail, en accord avec l'autorité compétente;
 - 1.1.2 d'assumer le rôle d'entrepreneur principal où il y deux employeurs ou plus qui s'occupent du travail, en même temps et au même endroit, en conformité avec ce que veut l'autorité compétente;
 - 1.1.3 s'il y a deux entrepreneurs ou plus qui travaillent simultanément et au même lieu de travail, sans limiter les conditions générales, de la commande du Canada* :
 - 1.1.3.1 d'assumer, en tant qu'entrepreneur principal, la responsabilité des autres entrepreneurs du Canada;
 - 1.1.3.2 d'accepter un autre entrepreneur du Canada comme entrepreneur principal et de se soumettre au plan de santé et de sécurité propre au site de cet entrepreneur.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

Définition : après l'attribution du contrat, l'entrepreneur obéit à des ordres de modification

2. SOUMISSION

2.1 L'entrepreneur doit fournir au Canada:

2.1.1 avant la réunion précédant le commencement des travaux, une télécopie et une copie d'un avis de projet dûment rempli de TPSGC (formulaire PWGSC - TPSGC 458) (le formulaire sera fourni à l'entrepreneur proposé avant l'attribution); comme envoyé à l'Autorité A Juridiction (AHJ) ; et

2.1.2 avant le commencement des travaux et sans limiter les dispositions des Conditions générales :

2.1.2.1 des copies de tous les autres permis, avis et documents connexes exigés par la portée des travaux/devis et/ou l'AC; et

2.1.2.2 un site Santé et Sécurité spécifiques planifiant comme demandé.

NOTE : Il ne faut pas afficher de formulaires qui comportent des renseignements personnels portant sur des tiers, comme les noms des employés de l'entrepreneur ou autre information connexe.

3. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les personnes citées ci-dessous sont les responsables de la main-d'œuvre de chaque province ou territoire. Elles ne sont pas des représentantes de la Commission des accidents du travail.

Veuillez ne pas communiquer avec les personnes ci-dessous pour des questions concernant la Commission des accidents du travail. Il faut adresser ce genre de demande à la Commission des accidents du travail, et lorsque cette dernière est composée de deux entités (main-d'œuvre et indemnisation), il faut s'adresser au responsable de l'indemnisation ou des services de l'employeur.

MANITOBA

Travail du Manitoba
Sécurité de lieu de travail et branche de santé
200 – 401, avenue York
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Attention : Services à la clientèle

Téléphone : (204) 945-6848
Télécopieur : (204) 945-4556□

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

DÉCLARATION

DATE : _____

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

ADRESSE : _____

La présente société est exemptée de l'application de l'exigence de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail du Manitoba de prévoir une politique et un programme de sécurité et d'hygiène du travail officiels, et ce, du fait que la société n'embauche pas à l'heure actuelle plus de cinq (5) employés, y compris ceux qui sont requis pour tous les projets actuels pour tous les clients.

Nombre actuel d'employés à temps plein : _____

TITRE DE L'AGENT DE LA SOCIÉTÉ

SIGNATURE

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEXE D
Formulaire de rapport d'usage périodique

Il faut présenter un rapport comme suit dans le cadre de la présente demande d'offre à commandes :

Retourner à :

Denise Gerstmar	204-983-7796	Denise.gerstmar@pwgsc-tpsgc.gc.ca
<i>Nom</i>	<i>Télec.</i>	<i>Courriel</i>

à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Attribution des marchés immobiliers, Direction générale des approvisionnements
167, avenue Lombard, bureau 100
C.P. 1408
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2Z1

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ

FOURNISSEUR : _____

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE : _____

Description des travaux	N° de commande subséquente	FACTURE GLOBALE

RAPPORT « NÉANT » : Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pendant cette période .

PRÉPARÉ PAR :

NOM : _____

SIGNATURE _____

TÉLÉPHONE : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEXE E OFFRE

Description de travail : Winnipeg (Manitoba)
Projets divers, TPSGC
Offre à commandes de services électriques□

1. OFFRE

- .1 La présente offre à commandes est présentée par l'offrant soussigné, ci-après appelé « l'offrant », à Canada;
- .2 L'offre consiste à fournir tous les outils, outillages, équipements, services, matériaux et main-d'œuvre nécessaires pour exécuter et achever, consciencieusement et selon les règles de l'art, les travaux décrits ci-dessus;
- .3 Les travaux seront plus précisément décrits dans les commandes subséquentes passées par le chargé de projet, ci-après appelé le « représentant ministériel »;
- .4 Les commandes subséquentes peuvent être passées, à l'occasion, durant la période identifiée dans la partie 7A, la clause 4.1, ci-après dénommé la « durée ».

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- .1 Les spécifications contenues dans le barème de prix unitaires et les conditions générales de la présente offre, lorsque signée par l'offrant ou pour le compte de ce dernier, constitueront l'ensemble de l'offre, cette dernière étant soumise aux dispositions exprimées dans les présentes.
- .2 Le taux horaire et le prix unitaire proposés régissent le calcul du montant total estimatif; les erreurs dans la multiplication du prix unitaire et dans l'addition du prix estimatif total seront corrigées afin d'arriver au montant estimatif total.
- .3 La présente offre remplace et annule toutes les communications, négociations et ententes relatives aux travaux autres que celles contenues dans l'offre.

L'offrant s'engage :

- .1 à exécuter les projets commandés de temps à autre par le représentant ministériel sous la forme de **commandes subséquentes à une offre à commandes**, formulaire PWGSC/TPSGC 2829 ou 942, que l'offrant admet avoir en sa possession conformément aux exigences établies par les présentes, et en vue d'un paiement versé aux termes de l'article 3 ci-dessous;
- .2 à fournir, à la demande du représentant ministériel, un prix estimatif détaillé, calculé conformément à la section 4 ci-dessous, ainsi qu'un horaire de travail pour chaque projet;
- .3 à commencer les travaux dès la réception d'une commande subséquente découlant de la présente offre à commandes, dûment signée par le représentant ministériel.
- .5 La présente offre ne constitue pas un contrat comportant des obligations liant Canada à l'offrant. Le représentant ministériel aura le droit de passer une commande subséquente auprès d'autres offrants ayant présenté une offre à Canada.
- .6 Un marché est conclu entre Canada et l'offrant lorsqu'une commande subséquente dûment signée est passée par le représentant ministériel et qu'elle est acceptée par l'offrant. L'offrant sera alors appelé « l'entrepreneur »

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

et le contrat comprendra l'offre, les spécifications contenues dans le barème de prix unitaires ci-dessous, les Conditions générales et la commande subséquente.

- .7 Le nombre d'heures prévues, les quantités de matériaux et d'outils et le montant alloué pour le matériel non précisé qui est établi dans le barème de prix unitaires serviront à l'analyse comparative des offres et ne constitue en aucun cas une obligation de la part de Canada à faire appel aux travaux, matériaux ou outillages énoncés dans les présentes.
- .8 L'offrant déclare et atteste qu'aucun pot-de-vin, présent, bénéfice ou autre avantage n'a été ni ne sera consenti, promis ou offert, directement ou indirectement, à un représentant ou à un employé du Canada ni à un membre de sa famille, en vue d'exercer une influence sur la conclusion ou la gestion du marché susceptible de découler de l'offre.

3. MODALITÉS FINANCIÈRES

- .1 Chaque article précisé dans le barème de prix unitaires du paragraphe 4.1 comprend les salaires, les frais de déplacement, les allocations, la surveillance, les responsabilités en tant qu'employeur, les assurances et l'utilisation d'outils, etc., les coûts indirects, les bénéfices et toute autre obligation financière.
- .2 Le matériel non précisé sera remboursé au coût net et sera appuyé par des factures auxquelles on ajoutera la marge bénéficiaire établie à la section 4 de la présente offre. « Coût net » désigne tout montant raisonnablement et dûment engagé par l'offrant pour les matériaux requis par les travaux, et comprend les frais d'emballage, de traitement et de livraison moins les escomptes accordés à l'offrant. La marge bénéficiaire de l'offrant pour le matériel précisé comprend les coûts indirects, les bénéfices et toutes autres dépenses.
- .3 Les prix inscrits dans la section 4 de la présente offre comprennent l'ensemble des taxes fédérales, provinciales et municipales.
 - .1 Toutefois, ils ne comprennent pas les montants relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS) ni à la taxe de vente harmonisée (TVH). Les montants appropriés de TPS/TVH seront versés par Canada à l'offrant en plus des montants précisés dans le contrat. L'offrant devra verser la somme appropriée à l'Agence du revenu du Canada conformément aux lois en vigueur.
 - .2 Les prix ne comprennent pas la taxe de vente du Québec. L'offrant doit s'adresser directement à la province du Québec afin de recouvrer le montant de taxe de vente acquittée par lui dans l'exécution des travaux dans le cadre du marché découlant de la présente offre.
- .4 La somme versée par Canada pour l'équipement spécial de l'offrant qui n'est pas couvert par le barème de prix unitaires, mais qui est requis sur le lieu du travail, ne dépassera pas les coûts de location sur place ou les taux demandés par l'association locale de construction pour de tels équipements, selon le plus bas prix.
- .5 Les frais de sous-traitance, notamment les coûts de location d'équipement spécial approuvé par le chargé de projet, seront remboursés au prix coûtant, avec une majoration de dix (10) pour cent pour couvrir les coûts indirects, les bénéfices et toutes autres dépenses. « Prix coûtant » désigne tout montant raisonnablement et dûment engagé par l'offrant pour toute partie des travaux exécutée par des sous-traitants.
- .6 Établissement des prix
 - .1 Les prix exigés dans l'offre sont les suivants :
 1. les taux horaires pour les services rendus ou les équipements avec opérateur (s);
 2. ou prix au mètre carré pour le matériel enlevé et éliminé dans notre ferme agricole;
 3. ou par mètre linéaire pour les services rendus ou le matériel fourni;
 4. ou prix au mètre carré pour le nouveau matériel fourni, y compris tous les coûts associés;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

5. la marge bénéficiaire de l'entrepreneur pour le matériel non précisé, les pièces de rechange, les permis et les certificats exigés, aux fins d'évaluation

.2 Les taux horaires exigés dans l'offre et l'acceptation pour des types de services précis correspondront au coût total des travaux à exécuter, y compris, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- .1 main-d'œuvre, y compris la supervision, les indemnités et l'assurance de responsabilité civile;
- .2 temps de déplacement;
- .3 transport/dépenses d'automobile;
- .4 outils;
- .5 matériel nécessaire pour fournir les produits finis décrits dans le base de paiement
- .6 coûts indirects et le profit;
- .7 toute autre dépense accessoire liée à la livraison de main-d'œuvre ou de services
- .8 Le coût horaire de l'équipement comprend tous les coûts (opérateur, carburant, réparations, mobilisation et démobilisation, etc.).
- .9 Les heures normales de travail seront de 7h30 à 16h00, du lundi au vendredi

.7 Instruments de Paiement Électronique

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;

() Carte d'achat MasterCard.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W4M00-19C924

N° du dossier - File No.

PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

4. PRIX

Les honoraires fondés sur le prix convenu seront payés à l'entrepreneur lorsque celui-ci aura fourni les services de manière satisfaisante, suivant l'approbation du représentant ministériel, mais ces honoraires n'excéderont pas les montants précisés dans la commande subséquente pour les travaux sans autorisation écrite.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du marché, l'entrepreneur se verra payer un prix ferme, taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

L'entrepreneur sera payé selon des taux fermes indiqués ci-dessous pour les travaux exécutés conformément au contrat.

Remarque : le prix doit être FOB pour divers emplacements à Winnipeg

*** Les quantités estimée sont uniquement à des fins d'évaluation ***

*****Tous les taux horaires sont pour les heures travailler seulement*****

Année1	de la date d'attribution jusqu'au 31 mai 2020
Année 2	01 juin 2020 jusqu'au 31 mai 2021
1er année d'option	01 juin 2021 jusqu'au 31 mai 2022
2 ^e année d'option	01 juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023
3 ^e année d'option	01 juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024

L'offrant convient que les prix mentionnés aux articles 2 et 3 ci-dessus sont les suivants:

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

1. PREMIÈRE ANNÉE – De la date d'attribution jusqu'au 31 mai 2020
A. CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES (première année)

N° d'article	Emplacement au diagramme A	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
1.0		POTEAUX ET TRAVERSES Tuyaux de série 40, galvanisés; tous les poteaux doivent être insérés dans la semelle sur une profondeur de 3 pi 6 po; conformes à la norme CAN2-138.2-M80. REMARQUE : La structure d'établissement de prix s'applique à l'achat de clôtures de toutes les dimensions (longueur et largeur non déterminées).			
a)	1	Poteaux d'extrémité ou de barrière			
		3,5 po de diamètre	\$	500 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
		4,5 po de diamètre (barrières de plus de 70 pi ²)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	75 ch.	\$
b)	2	Poteaux intermédiaires (2-3/8 po D.E.)	\$	200 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
c)	3	Poteaux d'angle (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	150 ch.	\$
d)	4	Poteaux de renfort (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
e)	5	Traverses supérieures (1-11/16 po D.E., fixation aux bandes et aux embouts des poteaux d'extrémité, et traverse l'œillet du capuchon des poteaux intermédiaires)	\$	500 m	\$
f)	6	Manchons de traverse supérieure	\$	100 ch.	\$
g)	7	Embouts femelles pour traverses	\$	100 ch.	\$
h)	8	Traverses de support (1-1/16 po D.E.)	\$	100 ch.	\$
		Supports	\$	50 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

2.0	BARRES DE TENSION				
	9	Barres de tension en acier galvanisé de 5 mm x 20 mm	\$	500 m	\$
3.0	ATTACHES				
	10	Attaches	\$	500 ch.	\$
4.0	TREILLIS				
	Ouvertures de 50 mm d'espacement selon la norme CAN2-138.1-M80, type 1, classe A				
a)	11	Hauteur de 5 pi (moyen)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
b)	11	Hauteur de 5 pi (robuste)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
5.0	FIL DE TENSION INFÉRIEUR				
	5 mm de diamètre Acier galvanisé ou aluminé selon la norme CAN2-138.1-M80				
	12	Fil de tension inférieur	\$	1 000 m	\$
6.0	SEMELLES DE POTEAU EN BÉTON				
	20 MPa, entraînement d'air de 4 % à 7 % Profondeur 3 pi 6 po – Diamètre supérieur de 10 po – Diamètre à la base – 14 po Ciment de type 50				
a)	13	Semelles des poteaux d'extrémité	\$	500 ch.	\$
b)	14	Semelles des poteaux intermédiaires	\$	500 ch.	\$
7.0	FIL BARBELÉ				
	2,5 mm de diamètre selon la norme CAN2-138.2-M80, en acier galvanisé Barbes à 4 pointes, espacées à 125 mm d'entraxe				
	16	Fil barbelé	\$	5 000 m	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (moulé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (estampé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau d'extrémité	\$	100 ch.	\$
8.0	TENDEURS, RACCORDS ET QUINCAILLERIE				
	Raccords et quincaillerie				
	Tous les raccords et la quincaillerie doivent être moulés, en alliage d'aluminium, en acier galvanisé, ou en fonte malléable ou ductile. Les capuchons des poteaux et les supports de fil barbelé en surplomb doivent être conformes aux exigences de la norme CAN2-138.2-M80.				
a)	15	Tendeurs	\$	50 ch.	\$
	Les raccords et la quincaillerie (non compris dans les descriptions précédentes) seront facturés au coût, plus une majoration de _____% qui ne doit pas dépasser le prix de catalogue suggéré du fabricant; les prix présentés doivent être appuyés par des factures payées. (estimation 4 000 \$)				\$
	{ (% majoration X 4 000,00 \$) + 4 000,00 \$ }				
9.0	FIXATIONS EN FIL D'ATTACHE				
	Acier galvanisé ou aluminé				
	selon la norme CAN2-138.1-M80				
		Fixations en fil d'attache	\$	2 000 ch.	\$
10.0	BARRIÈRES (de type coulissante ou battante selon le diagramme B)				
	conformes à la norme CSA HA7; cadre : 1-11/16 po D.E.; contreventement – 1-5/16 po D.E.; charnières – 2 par barrière; hauteur standard de 5 pi. Prix de lot tout inclus pour la fourniture et l'installation, par barrière.				
a)	Barrières coulissantes pour véhicules (simples – 15 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$	10 pi	\$
b)	Barrières battantes pour personnes (4 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$	10 pi	\$
c)	Barrières battantes pour véhicules (10 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
d)	Barrières battantes pour véhicules (doubles – 18 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
e)	Barrières battantes doubles (chemin de fer – 20 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
Sous-total A – Clôtures à mailles losangées – Première année : Montant total estimatif pour la première année, TPS/TVH en sus				\$

B. CLÔTURES À NEIGE (première année)

N° de l'article	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
12.0	CLÔTURE EN FIL MÉTALLIQUE ET EN BOIS 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 pi) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
13.0	CLÔTURE EN PLASTIQUE 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 ou) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
Sous-total B – Clôtures à neige – Première année : Montant total estimatif pour la première année, TPS/TVH en sus				\$

C. MAIN-D'ŒUVRE (première année)

Art.	Description	Utilisation annuelle estim.	Unité	Prix unitaire	Total calculé
------	-------------	-----------------------------	-------	---------------	---------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

1.	Pendant les heures normales de travail, entre 7 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section A), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section B)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section A) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section B) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
2.	En dehors des heures normales de travail, entre 16 h et 7 h 30, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section A), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section B)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section A) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section B) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
3.	Fins de semaine et jours fériés				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section A), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section B)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section A) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section B) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
Sous-total C – Main-d'œuvre – Première année : Montant total estimatif pour la première					\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

année, TPS/TVH en sus

Total estimatif pour la première année (sous-total A + sous-total B + sous-total C) = _____ \$

2. DEUXIÈME ANNÉE – Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2021

D. CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES (deuxième année)

N° d'article	Emplacement au diagramme A	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
1.0		POTEAUX ET TRAVERSES Tuyaux de série 40, galvanisés; tous les poteaux doivent être insérés dans la semelle sur une profondeur de 3 pi 6 po; conformes à la norme CAN2-138.2-M80. REMARQUE : La structure d'établissement de prix s'applique à l'achat de clôtures de toutes les dimensions (longueur et largeur non déterminées).			
a)	1	Poteaux d'extrémité ou de barrière			
		3,5 po de diamètre	\$	500 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
		4,5 po de diamètre (barrières de plus de 70 pi ²)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	75 ch.	\$
b)	2	Poteaux intermédiaires (2-3/8 po D.E.)	\$	200 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
c)	3	Poteaux d'angle (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	150 ch.	\$
d)	4	Poteaux de renfort (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
e)	5	Traverses supérieures (1-11/16 po D.E., fixation aux bandes et aux embouts des poteaux d'extrémité, et traverse l'œillet du capuchon des poteaux intermédiaires)	\$	500 m	\$
f)	6	Manchons de traverse supérieure	\$	100 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

g)	7	Embouts femelles pour traverses	\$	100 ch.	\$
h)	8	Traverses de support (1-1/16 po D.E.)	\$	100 ch.	\$
		Supports	\$	50 ch.	\$
2.0	BARRES DE TENSION				
	9	Barres de tension en acier galvanisé de 5 mm x 20 mm	\$	500 m	\$
3.0	ATTACHES				
	10	Attaches	\$	500 ch.	\$
4.0	TREILLIS Ouvertures de 50 mm d'espacement selon la norme CAN2-138.1-M80, type 1, classe A				
a)	11	Hauteur de 5 pi (moyen)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
b)	11	Hauteur de 5 pi (robuste)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
5.0	FIL DE TENSION INFÉRIEUR 5 mm de diamètre Acier galvanisé ou aluminé selon la norme CAN2-138.1-M80				
	12	Fil de tension inférieur	\$	1 000 m	\$
6.0	SEMELLES DE POTEAU EN BÉTON 20 MPa, entraînement d'air de 4 % à 7 % Profondeur 3 pi 6 po – Diamètre supérieur de 10 po – Diamètre à la base – 14 po Ciment de type 50				
a)	13	Semelles des poteaux d'extrémité	\$	500 ch.	\$
b)	14	Semelles des poteaux intermédiaires	\$	500 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

7.0	FIL BARBELÉ				
	2,5 mm de diamètre				
	selon la norme CAN2-138.2-M80, en acier galvanisé				
	Barbes à 4 pointes, espacées à 125 mm d'entraxe				
	16	Fil barbelé	\$	5 000 m	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (moulé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (estampé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau d'extrémité	\$	100 ch.	\$
8.0	TENDEURS, RACCORDS ET QUINCAILLERIE				
	Raccords et quincaillerie				
	Tous les raccords et la quincaillerie doivent être moulés, en alliage d'aluminium, en acier galvanisé, ou en fonte malléable ou ductile. Les capuchons des poteaux et les supports de fil barbelé en surplomb doivent être conformes aux exigences de la norme CAN2-138.2-M80.				
a)	15	Tendeurs	\$	50 ch.	\$
	Les raccords et la quincaillerie (non compris dans les descriptions précédentes) seront facturés au coût, plus une majoration de _____% qui ne doit pas dépasser le prix de catalogue suggéré du fabricant; les prix présentés doivent être appuyés par des factures payées (estimation 4 000 \$).				\$
	{ (% majoration X 4 000,00 \$) + 4 000,00 \$ }				
9.0	FIXATIONS EN FIL D'ATTACHE				
	Acier galvanisé ou aluminé				
	selon la norme CAN2-138.1-M80				
		Fixations en fil d'attache	\$	2 000 ch.	\$
10.0	BARRIÈRES (de type coulissante ou battante selon le diagramme B)				
	conformes à la norme CSA HA7; cadre : 1-11/16 po D.E.; contreventement – 1-5/16 po D.E.; charnières – 2 par barrière; hauteur standard de 5 pi. Prix de lot tout inclus pour la fourniture et l'installation, par barrière.				
a)		Barrières coulissantes pour véhicules (simples – 15 pi de largeur)	\$	2 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
b)	Barrières battantes pour personnes (4 pi de largeur)	\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
c)	Barrières battantes pour véhicules (10 pi de largeur)	\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
d)	Barrières battantes pour véhicules (doubles – 18 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
e)	Barrières battantes doubles (chemin de fer – 20 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
Sous-total D – Clôtures à mailles losangées – Deuxième année : Montant total estimatif pour la deuxième année, TPS/TVH en sus				\$

E. CLÔTURES À NEIGE (deuxième année)

N° de l'article	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
12.0	CLÔTURE EN FIL MÉTALLIQUE ET EN BOIS 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 pi) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
13.0	CLÔTURE EN PLASTIQUE 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 ou) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

Sous-total E – Clôtures à neige – Deuxième année : Montant total estimatif pour la deuxième année, TPS/TVH en sus

\$

F. MAIN-D'ŒUVRE (deuxième année)

Art.	Description	Utilisation annuelle estim.	Unité	Prix unitaire	Total calculé
1.	Pendant les heures normales de travail, entre 7 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section D), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section E)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section D) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section E) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
2.	En dehors des heures normales de travail, entre 16 h et 7 h 30, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section D), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section E)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section D) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section E) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
3.	Fins de semaine et jours fériés				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section D), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section E)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section D) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section E) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
Sous-total F – Main-d'œuvre – Deuxième année : Montant total estimatif pour la deuxième année, TPS/TVH en sus					\$

Total estimatif pour la deuxième année (sous-total D + sous-total E + sous-total F) = _____

3. PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION – Du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2022

G. CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES (première année d'option)

N° d'article	Emplacement au diagramme A	Description de l'article	Prix unitaire		Quantités estimatives	Total calculé
1.0		POTEAUX ET TRAVERSESES Tuyaux de série 40, galvanisés; tous les poteaux doivent être insérés dans la semelle sur une profondeur de 3 pi 6 po; conformes à la norme CAN2-138.2-M80. REMARQUE : La structure d'établissement de prix s'applique à l'achat de clôtures de toutes les dimensions (longueur et largeur non déterminées).				
a)	1	Poteaux d'extrémité ou de barrière				
		3,5 po de diamètre	\$		500 m	\$
		Capuchons	\$		100 ch.	\$
		4,5 po de diamètre (barrières de plus de 70 pi ²)	\$		100 m	\$
		Capuchons	\$		75 ch.	\$
b)	2	Poteaux intermédiaires (2-3/8 po D.E.)	\$		200 m	\$
		Capuchons	\$		100 ch.	\$
c)	3	Poteaux d'angle (3,5 po D.E.)	\$		100 m	\$
		Capuchons	\$		150 ch.	\$
d)	4	Poteaux de renfort (3,5 po D.E.)	\$		100 m	\$
		Capuchons	\$		100 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

e)	5	Traverses supérieures (1-11/16 po D.E., fixation aux bandes et aux embouts des poteaux d'extrémité, et traverse l'œillet du capuchon des poteaux intermédiaires)	\$		500 m	\$
f)	6	Manchons de traverse supérieure	\$		100 ch.	\$
g)	7	Embouts femelles pour traverses	\$		100 ch.	\$
h)	8	Traverses de support (1-1/16 po D.E.)	\$		100 ch.	\$
		Supports	\$		50 ch.	\$
2.0		BARRES DE TENSION				
	9	Barres de tension en acier galvanisé de 5 mm x 20 mm	\$		500 m	\$
3.0		ATTACHES				
	10	Attaches	\$		500 ch.	\$
4.0		TREILLIS Ouvertures de 50 mm d'espacement selon la norme CAN2-138.1-M80, type 1, classe A				
a)	11	Hauteur de 5 pi (moyen)	\$		5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$		1 000 ch.	\$
b)	11	Hauteur de 5 pi (robuste)	\$		5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$		1 000 ch.	\$
5.0		FIL DE TENSION INFÉRIEUR 5 mm de diamètre Acier galvanisé ou aluminé selon la norme CAN2-138.1-M80				
	12	Fil de tension inférieur	\$		1 000 m	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

6.0		SEMELLES DE POTEAU EN BÉTON 20 MPa, entraînement d'air de 4 % à 7 % Profondeur 3 pi 6 po – Diamètre supérieur de 10 po – Diamètre à la base – 14 po Ciment de type 50					
a)	13	Semelles des poteaux d'extrémité	\$		500 ch.	\$	
b)	14	Semelles des poteaux intermédiaires	\$		500 ch.	\$	
7.0		FIL BARBELÉ 2,5 mm de diamètre selon la norme CAN2-138.2-M80, en acier galvanisé Barbes à 4 pointes, espacées à 125 mm d'entraxe					
	16	Fil barbelé	\$		5 000 m	\$	
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (moulé)	\$		50 ch.	\$	
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (estampé)	\$		50 ch.	\$	
		Bras à 45° sur capuchon de poteau d'extrémité	\$		100 ch.	\$	
8.0		TENDEURS, RACCORDS ET QUINCAILLERIE Raccords et quincaillerie Tous les raccords et la quincaillerie doivent être moulés, en alliage d'aluminium, en acier galvanisé, ou en fonte malléable ou ductile. Les capuchons des poteaux et les supports de fil barbelé en surplomb doivent être conformes aux exigences de la norme CAN2-138.2-M80.					
a)	15	Tendeurs	\$		50 ch.	\$	
		Les raccords et la quincaillerie (non compris dans les descriptions précédentes) seront facturés au coût, plus une majoration de _____% qui ne doit pas dépasser le prix de catalogue suggéré du fabricant; les prix présentés doivent être appuyés par des factures payées (estimation 4 000 \$). { (% majoration X 4 000,00 \$) + 4 000,00 \$ }					\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

9.0	FIXATIONS EN FIL D'ATTACHE					
	Acier galvanisé ou aluminé					
	selon la norme CAN2-138.1-M80					
	Fixations en fil d'attache		\$		2 000 ch.	\$
10.0	BARRIÈRES (de type coulissante ou battante selon le diagramme B)					
	conformes à la norme CSA HA7; cadre : 1-11/16 po D.E.; contreventement – 1-5/16 po D.E.; charnières – 2 par barrière; hauteur standard de 5 pi. Prix de lot tout inclus pour la fourniture et l'installation, par barrière.					
a)	Barrières coulissantes pour véhicules (simples – 15 pi de largeur)		\$		2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$		10 pi	\$
b)	Barrières battantes pour personnes (4 pi de largeur)		\$		2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$		10 pi	\$
c)	Barrières battantes pour véhicules (10 pi de largeur)		\$		2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$		10 pi	\$
d)	Barrières battantes pour véhicules (doubles – 18 pi de largeur)		\$		1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$		10 pi	\$
e)	Barrières battantes doubles (chemin de fer – 20 pi de largeur)		\$		1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$		10 pi	\$
Sous-total G – Clôtures à mailles losangées – Première année d'option : Montant total estimatif pour la première année d'option, TPS/TVH en sus						\$

H. CLÔTURES À NEIGE (première année d'option)

N° de l'article	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
12.0	CLÔTURE EN FIL MÉTALLIQUE ET EN BOIS 1,22 m (4 pi) de hauteur			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

	a) 15,24 m (50 pi) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
13.0	CLÔTURE EN PLASTIQUE 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 ou) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
Sous-total H – Clôtures à neige – Première année d'option : Montant total estimatif pour la première année d'option, TPS/TVH en sus				\$

I. MAIN-D'ŒUVRE (première année d'option)

Art.	Description	Utilisation annuelle estim.	Unité	Prix unitaire	Total calculé
1.	Pendant les heures normales de travail, entre 7 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section G), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____\$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section H)	40 heures	heures	_____\$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section G) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____\$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section H) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____\$ /heure	\$
2.	En dehors des heures normales de travail, entre 16 h et 7 h 30, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section G), sans compter les barrières (400 heures	heures	_____\$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section H)	40 heures	heures	_____\$ /heure	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section G) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section H) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
3. Fins de semaine et jours fériés					
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section G), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section H)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section G) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section H) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
Sous-total I – Main-d'œuvre – Première année d'option : Montant total estimatif pour la première année d'option, TPS/TVH en sus					\$

Total estimatif pour la première année d'option (sous-total G + sous-total H + sous-total I) =
\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

4. DEUXIÈME ANNÉE D'OPTION – Du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2023
J. CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES (deuxième année d'option)

N° d'article	Emplacement au diagramme A	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
1.0		POTEAUX ET TRAVERSES Tuyaux de série 40, galvanisés; tous les poteaux doivent être insérés dans la semelle sur une profondeur de 3 pi 6 po; conformes à la norme CAN2-138.2-M80. REMARQUE : La structure d'établissement de prix s'applique à l'achat de clôtures de toutes les dimensions (longueur et largeur non déterminées).			
a)	1	Poteaux d'extrémité ou de barrière			
		3,5 po de diamètre	\$	500 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
		4,5 po de diamètre (barrières de plus de 70 pi ²)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	75 ch.	\$
b)	2	Poteaux intermédiaires (2-3/8 po D.E.)	\$	200 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
c)	3	Poteaux d'angle (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	150 ch.	\$
d)	4	Poteaux de renfort (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
e)	5	Traverses supérieures (1-11/16 po D.E., fixation aux bandes et aux embouts des poteaux d'extrémité, et traverse l'œillet du capuchon des poteaux intermédiaires)	\$	500 m	\$
f)	6	Manchons de traverse supérieure	\$	100 ch.	\$
g)	7	Embouts femelles pour traverses	\$	100 ch.	\$
h)	8	Traverses de support (1-1/16 po D.E.)	\$	100 ch.	\$
		Supports	\$	50 ch.	\$
2.0		BARRES DE TENSION			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

	9	Barres de tension en acier galvanisé de 5 mm x 20 mm	\$	500 m	\$
3.0	ATTACHES				
	10	Attaches	\$	500 ch.	\$
4.0	TREILLIS Ouvertures de 50 mm d'espacement selon la norme CAN2-138.1-M80, type 1, classe A				
a)	11	Hauteur de 5 pi (moyen)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
b)	11	Hauteur de 5 pi (robuste)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
5.0	FIL DE TENSION INFÉRIEUR 5 mm de diamètre Acier galvanisé ou aluminé selon la norme CAN2-138.1-M80				
	12	Fil de tension inférieur	\$	1 000 m	\$
6.0	SEMELLES DE POTEAU EN BÉTON 20 MPa, entraînement d'air de 4 % à 7 % Profondeur 3 pi 6 po – Diamètre supérieur de 10 po – Diamètre à la base – 14 po Ciment de type 50				
a)	13	Semelles des poteaux d'extrémité	\$	500 ch.	\$
b)	14	Semelles des poteaux intermédiaires	\$	500 ch.	\$
7.0	FIL BARBELÉ 2,5 mm de diamètre selon la norme CAN2-138.2-M80, en acier galvanisé Barbes à 4 pointes, espacées à 125 mm d'entraxe				
	16	Fil barbelé	\$	5 000 m	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau	\$	50 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

		intermédiaire (moulé)			
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (estampé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau d'extrémité	\$	100 ch.	\$
8.0	TENDEURS, RACCORDS ET QUINCAILLERIE				
	Raccords et quincaillerie				
	Tous les raccords et la quincaillerie doivent être moulés, en alliage d'aluminium, en acier galvanisé, ou en fonte malléable ou ductile. Les capuchons des poteaux et les supports de fil barbelé en surplomb doivent être conformes aux exigences de la norme CAN2-138.2-M80.				
a)	15	Tendeurs	\$	50 ch.	\$
	Les raccords et la quincaillerie (non compris dans les descriptions précédentes) seront facturés au coût, plus une majoration de _____% qui ne doit pas dépasser le prix de catalogue suggéré du fabricant; les prix présentés doivent être appuyés par des factures payées (estimation 4 000 \$).				\$
	{ (% majoration X 4 000,00 \$) + 4 000,00 \$ }				
9.0	FIXATIONS EN FIL D'ATTACHE				
	Acier galvanisé ou aluminé				
	selon la norme CAN2-138.1-M80				
		Fixations en fil d'attache	\$	2 000 ch.	\$
10.0	BARRIÈRES (de type coulissante ou battante selon le diagramme B)				
	conformes à la norme CSA HA7; cadre : 1-11/16 po D.E.; contreventement – 1-5/16 po D.E.; charnières – 2 par barrière; hauteur standard de 5 pi. Prix de lot tout inclus pour la fourniture et l'installation, par barrière.				
a)	Barrières coulissantes pour véhicules (simples – 15 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$	10 pi	\$
b)	Barrières battantes pour personnes (4 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :		\$	10 pi	\$
c)	Barrières battantes pour véhicules (10 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
d)	Barrières battantes pour véhicules (doubles – 18 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
e)	Barrières battantes doubles (chemin de fer – 20 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
Sous-total J – Clôtures à mailles losangées – Deuxième année d'option : Montant total estimatif pour la deuxième année d'option, TPS/TVH en sus				\$

K. CLÔTURES À NEIGE (deuxième année d'option)

N° de l'article	Description de l'article	Prix unitaires	Quantités estimatives	Total calculé
12.0	CLÔTURE EN FIL MÉTALLIQUE ET EN BOIS 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 pi) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
13.0	CLÔTURE EN PLASTIQUE 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 ou) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
Sous-total K – Clôtures à neige – deuxième année d'option : Montant total estimatif pour la deuxième année d'option, TPS/TVH en sus				\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

L. MAIN-D'ŒUVRE (deuxième année d'option)

Art.	Description	Utilisation annuelle estim.	Unité	Prix unitaire	Total calculé
1.	Pendant les heures normales de travail, entre 7 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section J), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section K)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section J) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section K) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
2.	En dehors des heures normales de travail, entre 16 h et 7 h 30, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section J), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section K)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section J) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section K) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
3.	Fins de semaine et jours fériés				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section J), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section K)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section J) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section K) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

Sous-total L – Main-d'œuvre – Deuxième année d'option : Montant total estimatif pour la deuxième année d'option, TPS/TVH en sus					\$

Total estimatif pour la deuxième année d'option (sous-total J + sous-total K + sous-total L) = _____

5. TROISIÈME ANNÉE D'OPTION – Du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025

M. CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES (troisième année d'option)

N° d'article	Emplacement au diagramme A	Description de l'article	Prix unitaire	Quantités estimatives	Total calculé
1.0		POTEAUX ET TRAVERSESES Tuyaux de série 40, galvanisés; tous les poteaux doivent être insérés dans la semelle sur une profondeur de 3 pi 6 po; conformes à la norme CAN2-138.2-M80. REMARQUE : La structure d'établissement de prix s'applique à l'achat de clôtures de toutes les dimensions (longueur et largeur non déterminées).			
a)	1	Poteaux d'extrémité ou de barrière			
		3,5 po de diamètre	\$	500 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
		4,5 po de diamètre (barrières de plus de 70 pi²)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	75 ch.	\$
b)	2	Poteaux intermédiaires (2-3/8 po D.E.)	\$	200 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
c)	3	Poteaux d'angle (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	150 ch.	\$
d)	4	Poteaux de renfort (3,5 po D.E.)	\$	100 m	\$
		Capuchons	\$	100 ch.	\$
e)	5	Traverses supérieures (1-11/16 po D.E., fixation aux bandes et aux embouts des poteaux d'extrémité, et traverse l'œillet du capuchon des	\$	500 m	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

		poteaux intermédiaires)			
f)	6	Manchons de traverse supérieure	\$	100 ch.	\$
g)	7	Embouts femelles pour traverses	\$	100 ch.	\$
h)	8	Traverses de support (1-1/16 po D.E.)	\$	100 ch.	\$
		Supports	\$	50 ch.	\$
2.0	BARRES DE TENSION				
	9	Barres de tension en acier galvanisé de 5 mm x 20 mm	\$	500 m	\$
3.0	ATTACHES				
	10	Attaches	\$	500 ch.	\$
4.0	TREILLIS Ouvertures de 50 mm d'espacement selon la norme CAN2-138.1-M80, type 1, classe A				
a)	11	Hauteur de 5 pi (moyenne)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
b)	11	Hauteur de 5 pi (robuste)	\$	5 000 pi	\$
		Ajouter, pour chaque pied de hauteur supplémentaire :	\$	1 000 ch.	\$
5.0	FIL DE TENSION INFÉRIEUR 5 mm de diamètre Acier galvanisé ou aluminé selon la norme CAN2-138.1-M80				
	12	Fil de tension inférieur	\$	1 000 m	\$
6.0	SEMELLES DE POTEAU EN BÉTON 20 MPa, entraînement d'air de 4 % à 7 % Profondeur 3 pi 6 po – Diamètre supérieur de 10 po – Diamètre à la base – 14 po Ciment de type 50				
a)	13	Semelles des poteaux d'extrémité	\$	500 ch.	\$
b)	14	Semelles des poteaux intermédiaires	\$	500 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

7.0	FIL BARBELÉ 2,5 mm de diamètre selon la norme CAN2-138.2-M80, en acier galvanisé Barbes à 4 pointes, espacées à 125 mm d'entraxe				
	16	Fil barbelé	\$	5 000 m	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (moulé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau intermédiaire (estampé)	\$	50 ch.	\$
		Bras à 45° sur capuchon de poteau d'extrémité	\$	100 ch.	\$
8.0	TENDEURS, RACCORDS ET QUINCAILLERIE Raccords et quincaillerie Tous les raccords et la quincaillerie doivent être moulés, en alliage d'aluminium, en acier galvanisé, ou en fonte malléable ou ductile. Les capuchons des poteaux et les supports de fil barbelé en surplomb doivent être conformes aux exigences de la norme CAN2-138.2-M80.				
a)	15	Tendeurs	\$	50 ch.	\$
	Les raccords et la quincaillerie (non compris dans les descriptions précédentes) seront facturés au coût, plus une majoration de _____% qui ne doit pas dépasser le prix de catalogue suggéré du fabricant; les prix présentés doivent être appuyés par des factures payées (estimation 4 000 \$). { (% majoration X 4 000,00 \$) + 4 000,00 \$ }				\$
9.0	FIXATIONS EN FIL D'ATTACHE Acier galvanisé ou aluminé selon la norme CAN2-138.1-M80				
		Fixations en fil d'attache	\$	2 000 ch.	\$
10.0	BARRIÈRES (de type coulissante ou battante selon le diagramme B) conformes à la norme CSA HA7; cadre : 1-11/16 po D.E.; contreventement – 1-5/16 po D.E.; charnières – 2 par barrière; hauteur standard de 5 pi. Prix de lot tout inclus pour la fourniture et l'installation, par barrière.				
a)	Barrières coulissantes pour véhicules (simples – 15 pi de largeur)		\$	2 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
b)	Barrières battantes pour personnes (4 pi de largeur)	\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
c)	Barrières battantes pour véhicules (10 pi de largeur)	\$	2 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
d)	Barrières battantes pour véhicules (doubles – 18 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
e)	Barrières battantes doubles (chemin de fer – 20 pi de largeur)	\$	1 ch.	\$
	Ajouter, pour chaque pied supplémentaire en hauteur ou en largeur :	\$	10 pi	\$
Sous-total M – Clôtures à mailles losangées – Troisième année d'option : Montant total estimatif pour la troisième année d'option, TPS/TVH en sus				\$

N. CLÔTURES À NEIGE (troisième année d'option)

N° de l'article	Description de l'article	Prix unitaires	Quantités estimatives	Total calculé
12.0	CLÔTURE EN FIL MÉTALLIQUE ET EN BOIS 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 pi) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$
13.0	CLÔTURE EN PLASTIQUE 1,22 m (4 pi) de hauteur			
	a) 15,24 m (50 ou) de longueur	\$	40 ch.	\$
	b) 30,48 m (100 pi) de longueur	\$	30 ch.	\$
	c) Chaque mètre additionnel de longueur	\$	20 m	\$
	d) Poteaux métalliques	\$	60 ch.	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

Sous-total N – Clôtures à neige – Troisième année d'option : Montant total estimatif pour la troisième année d'option, TPS/TVH en sus

\$

O. MAIN-D'ŒUVRE (troisième année d'option)

Art.	Description	Utilisation annuelle estim.	Unité	Prix unitaire	Total calculé
1.	Pendant les heures normales de travail, entre 7 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section M), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section N)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section M) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section N) à un taux tout inclus (par employé)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
2.	En dehors des heures normales de travail, entre 16 h et 7 h 30, du lundi au vendredi				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section M), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section N)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section M) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section N) à un taux tout inclus (par employé)	20 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
3.	Fins de semaine et jours fériés				
a.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à mailles losangées (section M), sans compter les barrières	400 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
b.	Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de clôture à neige (section N)	40 heures	heures	_____ \$ /heure	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

c.	Réparations diverses de clôture à mailles losangées (section M) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
d.	Réparations diverses de clôture à neige (section N) à un taux tout inclus (par employé)	5 heures	heures	_____ \$ /heure	\$
Sous-total O – Main-d'œuvre – Troisième année d'option : Montant total estimatif pour la troisième année d'option, TPS/TVH en sus					\$

Total estimatif pour la troisième année d'option (sous-total M + sous-total N + sous-total O) =
_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

Ces éléments ne seront utilisés qu'aux fins de l'évaluation des coûts et ne constituent pas une garantie ni un engagement de la part du gouvernement du Canada en ce qui a trait au volume des services utilisés dans le cadre de l'offre à commandes.

Un taux doit être précisé pour chaque article.

L'offrant convient que le ou les prix unitaires proposés régissent le calcul du montant total estimatif. L'offrant comprend que les erreurs dans la multiplication du prix unitaire et dans l'addition du prix total estimatif et du montant total estimatif seront corrigées pour arriver au prix calculé total.

On retiendra le prix calculé total de la colonne 6. On prévoit attribuer seulement une offre à commandes pour l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (lettres moulées ou caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Coordonnées de la personne-ressource de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois un rapport tel qu'inclus à l'annexe G

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Information optionnelle pouvant être fournie: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

Un exemple du « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats » qui sera à compléter est inclus à l'annexe G

N° de l'invitation - Solicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEXE F

Les conditions d'assurance ont été modifiées. Reportez-vous à la partie 6 l'article 3



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux				

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W4M00-19C924

N° du dossier - File No.

PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° du dossier - File No.

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

W4M00-19C924

PWZ-9-42028

ANNEXE G
RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

--	--

(Ajouter des lignes au besoin)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4M00-19C924/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwz117

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4M00-19C924

N° du dossier - File No.
PWZ-9-42028

N° CCC / CCC No. - N° VME / FMS No.

ANNEXE H

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Voir ci-joint.



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W4M00-19C924
Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RP OPS DCC WPG	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail FENCING REPAIRS & INSTALLATIONS TO VARIOUS (7) WING DND AREAS.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLAS

Canada



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W4M00-19E924
Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux:

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS

Canada



Contract Number / Numéro du contrat W4M00-190924
Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRES SECRET	A	B	C	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
Information / Assets / Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W4M00-19C924
Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) DARCY WALLIN	Title - Titre CONTR. SUPERVISOR	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 204-228-9535	Facsimile No. - N° de télécopieur 204-833-2622	E-mail address - Adresse courriel DARCY.WALLIN@PWGSC.GC.CA
Date 2019-04-17		

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Christine Charette	Title - Titre IT/Security Analyst	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 613-946-0268	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Christine.Charette@pwgsc.gc.ca
Date 07-Mai-2019		

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? / Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? No / Non Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Denise Gerstmar	Title - Titre Procurement Specialist	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 136-241-1018	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel denise.gerstmar@pwgsc-tpsgc.gc.ca
Date 13-AUG-2019		

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Jennifer Ball Contract Security Officer, Contract Security Division Jennifer.Ball@tpsgc-pwgsc.gc.ca Tel/Tél 613-957-1291	Title - Titre	Signature Ball, Jennifer	Digitally signed by Ball, Jennifer Date: 2019.05.15 13:47:37 -04'00'
N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date	